

## Caisse de pension Schindler

Rapport de gestion et comptes annuels  
au 31 décembre 2017



**Schindler**



# Table des matières

4	Informations générales relatives à l'exercice 2017
12	Bilan
14	Compte d'exploitation
16	Annexe
16	I Bases et organisation
18	II Assurés actifs et bénéficiaires de rentes
18	III Nature de l'application du but
19	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
19	V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture
21	VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
29	VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
31	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
31	IX Autres informations relatives à la situation financière
31	X Evénements survenus après la clôture du bilan
32	Rapport de l'organe de révision



### 3. Chiffres clés des cinq dernières années

	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre d'assurés actifs	<b>4439</b>	4358	4376	4287	4306
Nombre de bénéficiaires de rentes	<b>2531</b>	2568	2594	2646	2649
Total du bilan	<b>2031 Mio</b>	1863 Mio	1790 Mio	1757 Mio	1633 Mio
Performance	<b>8,55%</b>	4,57%	2,71%	8,61%	6,65%
Degré de couverture	<b>116,24%</b>	113,49%	114,44%	115,55%	111,39%
Taux d'intérêt technique	<b>2,50%</b>	2,50%	3,00%	3,00%	3,00%
Le degré de couverture économique	<b>101,44%</b>	96,71%	98,80%	101,10%	101,33%
Taux d'intérêt technique sans risque	<b>0,00%</b>	0,00%	0,00%	0,38%	1,25%
Rémunération des avoirs de vieillesse	<b>2,50%</b>	1,55%	2,05%	5,80%	1,80%
taux de conversion à l'âge 65	<b>6,00%</b>	6,05%	6,10%	6,15%	6,20%

### 4. Evolution actuarielle

En 2017, la CP a enregistré quatre décès et deux nouveaux cas d'invalidité (AI) d'assurés actifs. En outre, trois nouveaux cas AI sont encore en suspens, c'est-à-dire que l'assurance-invalidité fédérale n'a pas encore définitivement statué sur ces cas. Les coûts liés à ces cas de risque sont couverts par les cotisations de risque encaissées (CHF 4,9 millions).

### 5. Contexte de placement

En 2017, tous les marchés des actions internationaux se sont inscrits en constante progression, n'enregistrant aucune fluctuation majeure. Plusieurs indices ont atteint de nouveaux records historiques, tant aux Etats-Unis qu'en Europe et en Suisse.

Portées par la bonne situation économique mondiale ainsi que par le niveau toujours très bas des taux d'intérêt, les bourses n'ont guère réagi aux divers événements politiques qui ont marqué l'année 2017, en particulier les élections en France et en Allemagne ainsi que le conflit avec la Corée du Nord.

Bien que les taux aient été légèrement relevés aux Etats-Unis en 2017, ils sont restés très faibles, voire négatifs en Europe comme en Suisse.

Alors que l'euro s'est nettement apprécié par rapport au franc suisse, passant de 1.07 à 1.17, le dollar US a perdu un peu de terrain.

#### 5.1 Titres

##### Actions

Avec une performance de 21,4%, les actions suisses ont tiré profit d'une quote-part relativement élevée d'entreprises de petite ou moyenne taille, qui ont à nouveau fait mieux que les titres du SMI. Les actions étrangères, en hausse de 18,6%, se sont aussi très bien comportées, avant tout celles des marchés émergents, qui ont nettement surperformé le marché global.

### **Obligations**

Les obligations en CHF ont encore réalisé une performance à peine positive de 0,4%. Avec 3,6%, les obligations en monnaies étrangères (hedged) s'en sont mieux sorties. Compte tenu du niveau des intérêts, il ne faut pas s'attendre ces prochaines années à des rendements positifs dans ce segment.

Dans l'ensemble, les quatre gérants de fortune qui gèrent les actions et les obligations dans le cadre de mandats «Balanced» ont fait mieux que le benchmark.

## **5.2 Placements alternatifs**

### **Private equity**

La performance de 13,5% réalisée en 2017 par les private equity est satisfaisante. Les appels de capitaux des divers fonds ont totalisé CHF 12,6 millions et les remboursements, CHF 19,6 millions.

En 2017, la CP a engagé des capitaux pour un montant supérieur à USD 10 millions dans un nouveau fonds investi principalement en Chine et en Inde.

### **Infrastructures**

Les investissements en infrastructures (installations portuaires, pipelines, parkings couverts, etc.) ont réalisé un rendement conforme aux attentes de 6,7%. Les placements sont concentrés pour la plupart dans des fonds investis aux Etats-Unis, dans l'UE et en Suisse.

### **Matières premières**

Pratiquement toutes les positions en matières premières ont déjà été vendues au cours des dernières années. Il ne reste plus qu'une position résiduelle de CHF 0,5 million. La CP entend la liquider dans les deux à trois ans à venir.

### **Hedge funds**

A nouveau décevant, le résultat global des hedge funds s'est inscrit à -1,0%. La performance des deux fonds gérés selon le style de placement managed futures est négative, tandis que deux autres fonds ont réussi à tirer leur épingle du jeu.

### **Insurance linked securities**

Les insurance linked securities ont affiché un rendement négatif de -6,3%, la faute aux ouragans Harvey, Irma et Maria, aux incendies dévastateurs en Californie ainsi qu'aux deux violents séismes qui ont frappé le Mexique en 2017. Il s'agit du premier résultat négatif de ce secteur depuis celui de 2011, année qui avait été marquée par un terrible tremblement de terre au Japon.

### **Placements immobiliers alternatifs à l'étranger**

Grâce au raffermissement de l'EUR, les placements immobiliers alternatifs à l'étranger ont réalisé une performance réjouissante de 12,9%. Afin de maintenir le niveau des investissements, la CP a engagé en 2017 des capitaux à hauteur d'EUR 10 millions dans un fonds qui investit dans des projets de développement immobiliers dans le monde entier.

### Obligations alternatives

A titre d'alternative aux obligations «normales», la CP investit via des fonds largement diversifiés dans des prêts accordés aux entreprises (private debt investments). En atteignant 5,4%, la performance s'est établie dans le cadre des prévisions. En 2017, la CP a injecté CHF 10 millions dans ce segment et prévoit d'autres investissements.

### 5.3 Immeubles

En 2017, la performance des immeubles s'est inscrite à 7,0%. Ce résultat positif est dû aussi bien aux immeubles appartenant à la CP qu'aux placements immobiliers indirects (fonds de placement, sociétés de participation et fondations de placement). En raison de la forte demande, les immeubles en propriété directe ont une nouvelle fois été revalorisés. Dans le cadre du projet de construction Feldbreite D1/B1 à Emmen, la première évaluation a également conduit à une revalorisation.

### Projet immobilier A3/B2 Feldbreite à Emmen

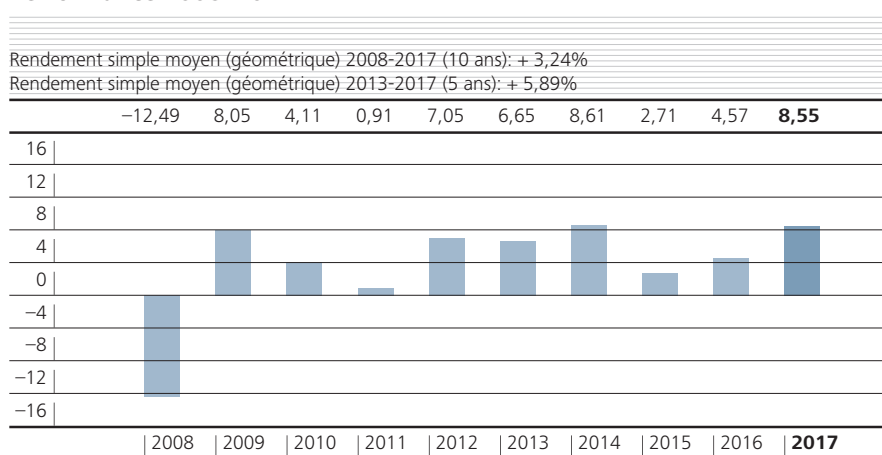
Après l'obtention du permis de construire en février 2017, le premier coup de pioche a pu être donné en novembre 2017. La fin des travaux est prévue en automne 2019.

### Projet immobilier à Schlieren

En janvier 2017, la CP a lancé un concours d'architecture pour le réaménagement de son terrain à Schlieren, concours qui a été gagné par le bureau d'architectes Adrian Streich et le bureau d'architecture paysagère Ganz à Zurich. Un avant-projet a ensuite été établi sur la base du projet vainqueur, puis un premier plan d'aménagement privé, qui prévoit une utilisation du terrain accrue par rapport à celle envisagée initialement, a été élaboré en étroite collaboration avec la ville de Schlieren.

## 6. Performance de la CP

### Performance 2008–2017



En 2017, la performance de la fortune totale (= produits des placements nets + gains de cours – pertes de cours) s'est élevée à 8,55%, contre 9,26% pour l'indice de référence.

Le retard accumulé en 2017 par rapport au benchmark est dû principalement aux investissements en private equity. L'indice de référence (actions Monde cotées +2%) a nettement été manqué (+13,5% pour la CP, contre +20,9% pour le benchmark). A long terme toutefois, c'est-à-dire depuis 2007, les private equity font nettement mieux que l'indice de référence.

La performance des diverses catégories de placement se présente comme suit:

### Performance des diverses catégories de placement

In. %	Schindler PK 2017	Benchmark 2017	CP Schindler 2016
Obligations en CHF	<b>0,38%</b>	-0,07%	0,62%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	<b>3,57%</b>	2,72%	3,45%
Actions suisses	<b>21,39%</b>	22,53%	3,01%
Actions étrangères	<b>18,64%</b>	18,90%	9,98%
Placements immobiliers en Suisse	<b>7,02%</b>	6,60%	6,29%
Private equity	<b>13,54%</b>	20,90%	2,79%
Hedge funds	<b>-1,02%</b>	3,07%	-1,09%
Matières premières	<b>-19,70%</b>	-2,48%	-18,39%
Insurance linked securities	<b>-6,29%</b>	0,13%	3,16%
Infrastructures	<b>6,67%</b>	8,78%	7,55%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	<b>12,95%</b>	6,83%	4,20%
Obligations alternatives	<b>5,44%</b>	2,97%	0,46%

### Comparaison de performances

Avec un résultat de 8,55% en 2017, la CP affiche à nouveau une performance supérieure à la moyenne des caisses de pension. A titre de comparaison, les performances 2017 calculées et publiées par les deux grandes banques de Suisse pour leur clientèle de caisses de pension se situent à 7,82% (UBS) et à 8,05% (CS).



## 7. Stratégie de placement et évolution de la structure des placements

Le conseil de fondation a décidé de maintenir inchangée la stratégie de placement en 2017, dont la dernière adaptation remonte au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

### Stratégie de placement

In %	Stratégie dès le 1.10.2015	Marge de fluctuation
Liquidités	1,0%	0-15.0%
Obligations en CHF	16,5%	+/-10.0%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	4,0%	+/-2.5%
Obligations en monnaies étrangères	0,0%	0-4.0%
Actions suisses	10,0%	+/-2.5%
Actions étrangères	16,5%	+/-2.5%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%	+/-7.0%
Private equity	6,0%	+/-2.0%
Hedge funds	2,0%	+/-2.0%
Matières premières	0,0%	0-2.0%
Insurance linked securities	4,0%	+/-1.0%
Infrastructures	3,0%	+/-2.0%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	2,0%	+/-1.0%
Obligations alternatives	2,0%	+/-2.0%
	100,0%	

### La répartition sur les quatre secteurs de base selon la stratégie de placement est la suivante:

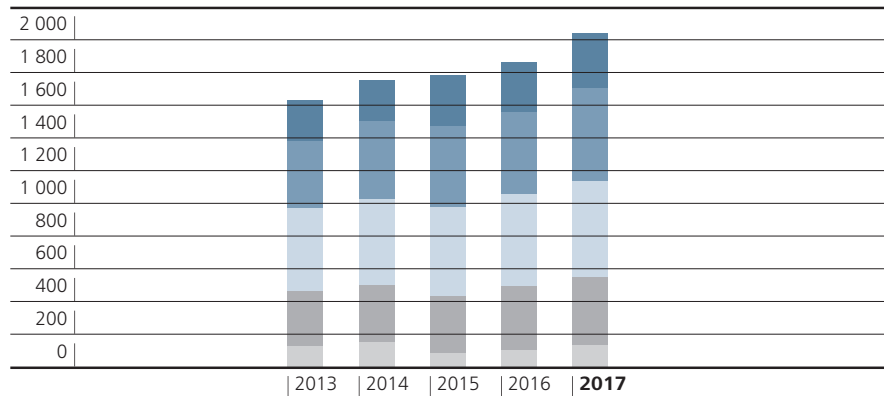
Valeurs nominales/obligations	21,5%
Actions	26,5%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%
Placements alternatifs	19,0%
	100,0%

Le graphique ci-après illustre les changements intervenus dans la fortune et sa composition au cours des cinq dernières années.

### Evolution de la fortune / structure des placements

en CHF mio.

■ Placements alternatifs	251	247	309	305	<b>321</b>
■ Actions	409	482	499	499	<b>569</b>
■ Immeubles	505	528	550	568	<b>593</b>
■ Obligations	340	348	348	390	<b>411</b>
■ Liquidités/divers	128	153	83	101	<b>137</b>
Total	1 634	1 757	1 789	1 863	<b>2 031</b>



### 8. Exercice des droits de vote des actionnaires

En 2017, la CP a exercé ses droits de vote pour une trentaine de titres détenus dans des sociétés anonymes cotées en bourse. Le conseiller en droit de vote du conseil de fondation est CGAS (Corporate Governance Agency Switzerland). La CP publie ses décisions de vote sur sa page d'accueil Internet.

### 9. Changements au sein du conseil de fondation

En raison de leur prochain départ à la retraite, Christoph Lindenmeyer et Danilo Buetti, membres de longue date du conseil de fondation, ont remis leur mandat respectivement au 30 avril 2017 et au 31 décembre 2017. L'employeur a désigné Adrian Boutellier pour succéder à Christoph Lindenmeyer. Quant au successeur de Danilo Buetti, il a été élu tacitement par les assurés de Schindler Elettronica SA à Locarno en la personne d'Angela Schmidlin.

### 10. Révision du règlement de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2018

En 2016, le conseil de fondation a décidé d'adapter une nouvelle fois les paramètres techniques de la CP à l'évolution des conditions-cadres, en particulier à la hausse de l'espérance de vie et au niveau toujours bas des intérêts. En septembre de la même année, les assurés ont été informés des adaptations au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les effets de la réduction du taux de conversion et, par voie de conséquence, de celle de la rente de vieillesse, sont atténués grâce à une hausse des cotisations d'épargne et à un versement unique.

En outre, le conseil de fondation a décidé en 2017 de relever le capital décès et de diminuer la rente pour enfant de pensionné.

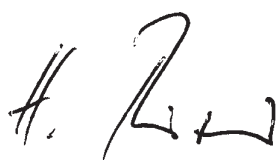
La révision au 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'articule autour des principaux points suivants:

- Réduction du taux de conversion appliqué à 65 ans (année de naissance 1953) de 6,0% à 5,2%; diminution supplémentaire de 0,01% par année de naissance croissante
- Réduction du taux d'intérêt technique de 3,0% à 2,5%
- Passage de la table de période à la table de génération pour tenir compte de la poursuite attendue de l'allongement de l'espérance de vie (mesure en vigueur depuis le 31 décembre 2016)
- Versement unique au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui, pour les assurés d'un certain âge plus particulièrement, compense dans une large mesure la diminution de la rente de vieillesse après la réduction du taux de conversion
- Relèvement des cotisations d'épargne au 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin d'atténuer nettement les effets de la réduction du taux de conversion pour les jeunes assurés en particulier
- Augmentation du capital décès, qui passe de 40% à 100% de l'avoir de vieillesse disponible
- Réduction de la rente pour enfant de pensionné à 20% de la rente de vieillesse légale calculée selon la LPP (jusqu'ici : 20% de la rente de vieillesse réglementaire)

Pour financer les coûts occasionnés par cette révision du règlement de prévoyance, la CP peut une fois encore compter sur le soutien du Fonds Alfred Schindler, dont la contribution se monte à CHF 10 millions. Pour de plus amples renseignements, voir notre site Internet [www.schindler-pk.ch](http://www.schindler-pk.ch).

Pour le conseil de fondation et l'administration

Caisse de pension Schindler



**Heinz Risi**  
Président du conseil de fondation



**Mario Passerini**  
Gérant

Ebikon, avril 2018

# Bilan

## Actif

En CHF	31.12.2017	en %	31.12.2016	en %
<b>Placements</b>	<b>2 030 223 290.70</b>	<b>99,9</b>	1 862 339 346.05	100,0
Liquidités	77 311 410.32	3,8	57 215 676.03	3,1
Avors auprès de l'employeur/Alfred Schindler-Fonds	18 456 580.05	0,9	5 716 735.25	0,3
Avoirs à court terme	2 292 071.67	0,1	3 141 479.98	0,2
<b>Total capitaux à court terme</b>	<b>98 060 062.04</b>	<b>4,8</b>	66 073 891.26	3,5
Obligations en CHF	328 117 135.19	16,2	294 410 753.87	15,8
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	65 260 069.76	3,2	80 476 910.73	4,3
Obligations en monnaies étrangères	17 441 147.11	0,9	14 886 858.64	0,8
<b>Total obligations</b>	<b>410 818 352.06</b>	<b>20,2</b>	389 774 523.24	20,9
Immeubles, participations à des immeubles en copropriété	387 433 600.00	19,1	332 765 300.00	17,9
Comptes de construction	8 764 984.00	0,4	43 870 012.15	2,4
Placements immobiliers indirects en Suisse	196 715 350.58	9,7	191 480 293.87	10,3
<b>Total immeubles</b>	<b>592 913 934.58</b>	<b>29,2</b>	568 115 606.02	30,5
Actions suisses	218 642 793.94	10,8	192 945 379.27	10,4
Actions étrangères	350 664 095.71	17,3	305 951 497.57	16,4
<b>Total actions</b>	<b>569 306 889.65</b>	<b>28,0</b>	498 896 876.84	26,8
Private equity	86 762 228.35	4,3	87 700 836.44	4,7
Hedge funds	38 230 446.40	1,9	34 053 463.79	1,8
Matières premières	496 533.01	0,0	617 338.43	0,0
Insurance linked securities	71 937 362.63	3,5	76 925 712.99	4,1
Infrastructures	53 073 589.97	2,6	46 574 836.22	2,5
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	34 784 529.74	1,7	34 279 822.60	1,8
Obligations alternatives	36 007 537.23	1,8	24 643 746.44	1,3
<b>Total placements alternatifs</b>	<b>321 292 227.33</b>	<b>15,8</b>	304 795 756.91	16,4
<b>Fonds mixtes</b>	<b>37 831 825.04</b>	<b>1,9</b>	34 682 691.78	1,9
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>1 033 606.75</b>	<b>0,1</b>	359 563.82	0,0
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>74 302.00</b>	<b>0,0</b>	86 787.00	0,0
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 031 331 199.45</b>	<b>100,0</b>	1 862 785 696.87	100,0

## Passif

En CHF	31.12.2017	en %	31.12.2016	en %
<b>Dettes</b>	<b>3 478 947.38</b>	<b>0,2</b>	3 922 589.66	0,2
Prestations de libre passage et rentes	<b>3 164 772.88</b>	<b>0,2</b>	3 661 402.66	0,2
Autres dettes	<b>314 174.50</b>	<b>0,0</b>	261 187.00	0,0
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>6 089 927.96</b>	<b>0,3</b>	5 325 104.95	0,3
<b>Réserve de cotisations de l'employeur</b>	<b>22 000 000.00</b>	<b>1,1</b>	22 000 000.00	1,2
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>1 720 374 251.15</b>	<b>84,7</b>	1 613 833 917.35	86,6
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	<b>781 282 674.15</b>	<b>38,5</b>	740 864 489.15	39,8
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	<b>786 702 577.00</b>	<b>38,7</b>	780 499 456.00	41,9
Provisions techniques	<b>152 389 000.00</b>	<b>7,5</b>	92 469 972.20	5,0
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>279 388 072.96</b>	<b>13,8</b>	217 704 084.91	11,7
<b>Capital de la fondation</b>	<b>0.00</b>	<b>–</b>	0.00	–
Situation en début de période	<b>0.00</b>	<b>–</b>	0.00	–
Excédent de recettes/dépenses	<b>0.00</b>	<b>–</b>	0.00	–
<b>Total du passif</b>	<b>2 031 331 199.45</b>	<b>100,0</b>	1 862 785 696.87	100,0

# Compte d'exploitation

## Compte d'exploitation

En CHF	2017	2016
<b>Cotisations et apports et autres</b>	<b>95 706 247.05</b>	79 457 254.65
Cotisations d'épargne des salariés	27 707 230.30	27 507 033.95
Cotisations de risque des salariés	1 829 891.80	1 830 218.95
Cotisations aux frais d'administration des salariés	1 646 311.50	1 646 820.55
<b>Total cotisations des salariés</b>	<b>31 183 433.60</b>	30 984 073.45
Cotisations d'épargne des employeurs	35 324 390.65	35 159 247.50
Cotisations de risque/pour retraite anticipée des employeurs	3 109 803.80	3 111 067.35
Cotisations de frais d'administration des employeurs	2 012 335.95	2 012 958.25
<b>Total cotisations des employeurs</b>	<b>40 446 530.40</b>	40 283 273.10
Cotisations de tiers	14 816 257.45	4 092 291.65
Primes uniques et sommes de rachat	9 260 025.60	4 097 616.45
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>16 647 788.25</b>	15 274 963.15
Apports de libre passage	14 786 473.95	13 200 660.30
Apports liés à des versements anticipés pour EPL/divorce	1 861 314.30	2 074 302.85
<b>Apports de cotisations et de prestations d'entrée</b>	<b>112 354 035.30</b>	94 732 217.80
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-69 727 611.75</b>	-71 588 130.70
Rentes de vieillesse	-46 524 743.10	-46 072 053.35
Rentes de survivants	-12 403 236.40	-12 451 750.00
Rentes d'invalidité	-2 571 651.45	-2 307 492.10
Autres prestations réglementaires	-2 121 848.40	-2 166 252.85
Prestations en capital à la retraite	-5 829 555.05	-8 590 582.40
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-276 577.35	0.00
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-28 195 543.30</b>	-28 096 777.60
Prestations de libre passage en cas de sortie	-25 156 705.11	-25 521 886.15
Versements anticipés pour EPL/divorce	-3 038 838.19	-2 574 891.45
<b>Dépenses pour prestations et versements anticipés</b>	<b>-97 923 155.05</b>	-99 684 908.30
<b>Diss./const. capitaux de prévoyance, prov. techniques</b>	<b>-106 421 492.45</b>	-77 908 489.50
Const./diss. de capitaux de prévoyance assurés actifs	-22 533 212.55	-15 817 676.70
Const./diss. de capitaux de prévoyance rentiers	-6 203 121.00	-67 317 871.00
Const./diss. de provisions techniques	-59 800 186.45	16 054 742.20
Rémunération des capitaux d'épargne	-17 884 972.45	-10 827 684.00
<b>Produits des prestations d'assurance</b>	<b>25 940.40</b>	27 928.80
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-310 184.00</b>	-256 132.00
Contrat d'assurance	-12 485.00	-7 264.00
Cotisations au fonds de garantie	-297 699.00	-248 868.00
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-92 274 855.80</b>	-83 089 383.20

## Compte d'exploitation

En CHF	2017	2016
<b>Résultat net des placements</b>	<b>154 672 705.76</b>	79 872 589.77
Produit des capitaux à court terme	611 025.57	25 648.68
Produit des obligations en CHF	1 138 631.45	1 594 941.44
Produit des obligations en monnaies étrangères (hedged)	2 567 710.96	2 387 139.79
Produit des obligations en monnaies étrangères	623 070.32	691 638.11
Produit des immeubles, participations à imm. en copropriété	27 985 126.93	21 909 351.41
Produit des immeubles indirects en Suisse	11 027 004.45	13 542 108.29
Produit des actions suisses	41 190 106.60	4 994 489.09
Produit des actions étrangères	56 612 973.60	30 674 096.90
Produit des privat equity	13 615 638.01	8 740 340.14
Produit des hedge funds	698 020.33	787 907.14
Produit des matières premières	-120 805.42	-141 097.07
Produit des insurance linked securities	-3 977 634.19	3 476 368.07
Produit des infrastructures	3 991 933.53	3 394 075.12
Produit des placements immobiliers alternatifs à l'étrangères	6 527 770.80	2 568 310.66
Produits des obligations alternatives	2 703 337.62	666 604.56
Produit des fonds mixtes	3 637 137.60	647 194.92
Produit des securities lending	127 566.85	13 812.80
Intérêts moratoires sur PLP/divers	-16 012.75	-23 049.70
Frais de gestion de fortune	-14 269 896.50	-16 077 290.58
<b>Autres produits</b>	<b>414 092.51</b>	185 103.45
Produits de prestations fournies	173 828.85	177 850.75
Produits divers	240 263.66	7 252.70
<b>Frais d'administration</b>	<b>-1 127 954.42</b>	-1 110 945.97
Frais d'administration généraux	-1 045 035.07	-1 024 050.40
Expert en matière de prévoyance professionnelle	-33 898.50	-39 852.00
Organe de révision	-37 180.85	-35 431.55
Autorité de surveillance	-11 840.00	-11 612.02
<b>Excédent de charges/produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>61 683 988.05</b>	-4 142 635.95
<b>Dissolution/constitution de la réserve fluctuation de valeur</b>	<b>-61 683 988.05</b>	4 142 635.95
<b>Excédent de produits/charges</b>	<b>0.00</b>	0.00

# Annexe

## I Bases et organisation

### Forme juridique

Fondation

### But de la fondation

La caisse de pension Schindler a pour but la prévoyance professionnelle, qui vise à protéger les collaborateurs ainsi que leurs proches et leurs survivants contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, à l'invalidité et au décès, dans le cadre des dispositions contenues dans l'acte de fondation, le règlement et la LPP.

### Enregistrement LPP

Oui, numéro d'enregistrement: LU 0144

### Acte de fondation

Du 11 décembre 1990

### Règlement de prévoyance

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (version précédente du 1<sup>er</sup> avril 2016, y compris avenant au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

### Règlement d'organisation et d'élection

Du 1<sup>er</sup> mai 2012

### Règlement de placement

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Règlement relatif à la constitution de provisions

Du 31 décembre 2017 (version précédente du 1<sup>er</sup> janvier 2017)

### Règlement en cas de liquidation partielle

Du 1<sup>er</sup> décembre 2009

### Règlement relatif à l'exercice des droits de vote des actionnaires

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Conseil de fondation, période administrative 2016–2018

Représentants des employeurs	Représentants des salariés
Heinz Risi*, président	Martin Allgäuer, SDB
Peter Bergsma	Hugo Baumann*, Ebi Büro
Adrian Boutellier, dès 1.5.2017*	Danilo Buetti, LOC
Bernhard Gisler	Adriano Linguanotto*, S-ZH
Christoph Lindenmeyer, jusque 30.4.2017*	Bernhard Megert, S-BE
Erika Neumann	Werner Müller, Ebi Works
Günter Schäuble*	Mike Weidlich, ASZ
Sabine Schibli	

\* membre de la commission des placements



### Administration

Mario Passerini, gérant  
Christian Grossi, gérant adjoint

### Autorisation de signature

Signature collective à deux; sont habilités à signer les membres du conseil de fondation qui sont membres de la commission des placements; les représentants des salariés et ceux des employeurs au conseil de fondation ne signent pas entre eux.

### Expert en assurances

Toptima AG, Aarau

### Organe de révision

Ernst & Young SA

### Autorité de surveillance

Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA), Lucerne

### Entreprises affiliées

Entreprise	Nombre d'assurés 31.12.2017	Nombre d'assurés 31.12.2016	Variation
Schindler Aufzüge AG, Ebikon	2628	2596	32
Schindler Management AG, Ebikon	325	332	-7
Schindler Digital Business AG	165	160	5
Inventio AG, Hergiswil	32	31	1
Schindler Elettronica SA, Locarno	426	437	-11
AS Aufzüge AG, Küssnacht	736	707	29
Schinac Verwaltungs AG, Hergiswil	4	3	1
Schindler Repro AG, Ebikon	15	14	1
Schindler Berufsbildung, Ebikon	80	66	14
Schindler Pensionskasse, Ebikon	6	6	0
Schindler Vorsorge AG, Ebikon	2	2	0
Schindler Holding AG, Hergiswil	18	2	16
Assurés externes	2	2	0
<b>Total</b>	<b>4439</b>	<b>4358</b>	<b>81</b>

## II Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

### Assurés actifs

	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Hommes	3781	3719	62
Femmes	658	639	19
<b>Total</b>	<b>4439</b>	<b>4358</b>	<b>81</b>
<b>Etat 1.1.2017/2016</b>	<b>4358</b>	<b>4376</b>	
Entrées	495	364	
Sorties	-339	-308	
Départs à la retraite	-69	-65	
Cas d'invalidité	-2	-6	
Cas de décès	-4	-3	
<b>Etat 31.12.2017/2016</b>	<b>4439</b>	<b>4358</b>	

### Bénéficiaires de rentes

	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Rentes de vieillesse	1579	1579	0
Rentes d'invalidité	80	95	-15
Rentes de conjoint	797	819	-22
Rentes d'enfant/d'orphelin	75	75	0
<b>Total</b>	<b>2531</b>	<b>2568</b>	<b>-37</b>

## III Nature de l'application du but

### Forme d'organisation

Caisse de pension autonome

### Prestations assurées

	2017	2016
Salaire déterminant maximal	169 200	169 200
Déduction de coordination	-14 100	-14 100
Salaire assuré maximal	155 100	155 100
Rent d'invalidité maximale (60%)	93 060	93 060
Rente de conjoint maximale (36%)	55 836	55 836
Rente d'enfant maximale (12%)	18 612	18 612
Rente de vieillesse	Primauté des cotisations avec trois plans	
Répartition des cotisations (plan standard)		
Employeurs	56,5%	56,5%
Salariés	43,5%	43,5%

## IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### Principes d'évaluation

Les titres cotés sont comptabilisés à leur valeur de marché au 31 décembre 2017 et les placements alternatifs, à leur dernière valeur annoncée. L'évaluation des immeubles a été effectuée par la société Wüest & Partner selon la méthode DCF (discounted cash flow) et avec un taux d'escompte moyen de 3,40% (2016: 3,57%).

Les participations à des immeubles en copropriété sont également évaluées selon la méthode DCF (par PRIVERA et Wüest & Partner). L'évaluation des terrains A3 et B2 Feldbreite à Emmen (donation du Fonds Alfred Schindler) reste à zéro. Une estimation à la valeur de marché sera effectuée au terme du projet de construction.

### Permanence

Les frais de gestion de fortune (ratio des frais TER) ont été comptabilisés conformément aux directives 02/2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle. Des données détaillées relatives aux frais de gestion de fortune figurent dans l'annexe.

## V Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

### Risques actuariels

Les risques actuariels sont entièrement assumés par la CP.

### Avoirs de vieillesse des assurés actifs

En millions CHF	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Avoirs de vieillesse	781.3	740.8	40.5
dont			
Avoir de vieillesse LPP	365.6	354.8	10.8

### Evolution des avoirs de vieillesse

En millions CHF	2017	2016
Avoirs de vieillesse au 01.01	740.8	714.2
Prestations de libre passage transférées	14.7	13.2
Rachats	9.3	4.1
Bonifications de vieillesse	63.0	62.7
Versements anticipés EPL et divorce (net)	-1.1	-0.5
Prestations de sortie	-25.2	-25.5
Prestations en capital à la retraite	-5.8	-8.6
Transfert avoirs de vieillesse rente de vieillesse	-30.8	-26.7
Transfert avoirs de vieillesse invalidité/décès	-1.5	-3.0
Rémunération des avoirs de vieillesse	17.9	10.8
Adaptation art. 17 LFLP	0.0	0.1
<b>Avoirs de vieillesse au 31.12</b>	<b>781.3</b>	<b>740.8</b>

### Rémunération des avoirs de vieillesse

In %	
2004	2,25%
2005	2,50%
2006	3,25%
2007	4,00%
2008	1,50%
2009	2,00%
2010	2,00%
2011	2,00%
2012	1,50%
2013	1,80%
2014	5,80%
2015	2,05%
2016	1,55%
<b>2017</b>	<b>2,50%</b>

### Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En millions CHF	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	<b>786.7</b>	780.5	6.2

### Adaptation des rentes

Les rentes n'ont pas été augmentées de 2003 à 2017. A la suite du bon résultat annuel de 2014, la CP a procédé en février 2015 à un versement supplémentaire unique égal à 60% d'une rente mensuelle.

### Expertise actuarielle

Dernière expertise: 31 décembre 2017

Bases techniques: LPP 2015 table de génération (jusqu'ici: LPP 2010 table de génération),  
taux d'intérêt technique 2,5%

## Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

In %	
31.12.2005	110,95%
31.12.2006	115,77%
31.12.2007	115,95%
31.12.2008	99,40%
31.12.2009	104,92%
31.12.2010	106,49%
31.12.2011	102,99%
31.12.2012	107,34%
31.12.2013	111,39%
31.12.2014	115,55%
31.12.2015	114,44%
31.12.2016	113,49%
<b>31.12.2017</b>	<b>116,24%</b>

### Changement des bases techniques et des hypothèses

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes ont été calculés à l'aide des bases techniques LPP 2015 table de génération (2016: LPP 2010 table de génération). Le taux d'intérêt technique s'élève à 2,5%. A fin 2017, la CP a constitué une réserve de CHF 45 millions en prévision d'une éventuelle nouvelle diminution du taux d'intérêt technique.

## VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### Règlement de placement

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Conseil de fondation

Le conseil de fondation est responsable des placements.

### Commission des placements

La commission des placements est composée de cinq membres. Elle est chargée de surveiller les activités de placement des gérants de fortune et assume la responsabilité des transactions dans le dépôt «satellites» (placements alternatifs, placements immobiliers indirects et fonds spécial dans le domaine des actions étrangères).

### Global custodian

Dépositaire pour les titres: Credit Suisse

## Titres

Gérant	Type de dépôt
Credit Suisse	Mandat mixte
Swiss Life Asset Management	Mandat mixte
Bank Vontobel	Mandat mixte
Banque Cantonale de Zurich	Mandat mixte (passif)
UBS (fonds de placement)	Actions étrangères

### Placements immobiliers en Suisse

Les immeubles appartenant à la CP sont gérés en externe par HIG Asset Management AG. Les investissements dans le compartiment des placements immobiliers indirects sont effectués via des sociétés de participation, des fonds et des fondations de placement.

### Placements immobiliers alternatifs à l'étranger

Les investissements sont effectués via des fonds cotés ou non cotés.

### Private equity

Les investissements sont effectués principalement via des fonds non cotés.

### Infrastructures

Les investissements sont effectués via des fonds non cotés.

### Hedge funds

Les investissements sont effectués via des fonds de fonds.

### Matières premières

Les investissements sont effectués via des fonds de fonds.

### Insurance linked securities

Les investissements sont effectués via des fonds non cotés.

### Obligations alternatives

Les investissements sont effectués principalement via des fonds non cotés.

### Promesses de paiement consenties

La CP a consenti les promesses de paiement suivantes dans les segments private equity, infrastructures, placements immobiliers à l'étranger et obligations alternatives (en CHF mio.):

\*= Il s'agit des dernières valeurs annoncées (voir les principes d'évaluation).

## Private equity

Programme	Prestataire	Début investissement	Engagement		Valeur au	
			Total	Ouvert	31.12.2017*	31.12.2016*
Avadis World II	Avadis Anlagestiftung	2000	5.0	0.0	0.3	0.3
Partners Group Secondary 2004	Partners Group	2004	9.4	0.6	0.1	0.5
Blackrock PEP III USD	Blackrock	2005	2.9	0.2	0.6	1.1
Blackrock PEP III EUR	Blackrock	2005	2.9	0.1	0.6	1.2
PineBridge PEP IV	Pinebridge	2005	12.7	2.1	1.1	1.5
Partners Group Secondary 2006	Partners Group	2006	9.4	0.7	1.5	2.0
Avadis World VI	Avadis Anlagestiftung	2007	3.9	0.7	1.5	1.9
Paul Capital Secondary IX	Paul Capital	2007	9.7	0.7	2.7	2.1
PineBridge Secondary II	Pinebridge	2007	9.7	1.2	1.6	2.1
Partners Group Secondary 2008	Partners Group	2008	18.7	2.5	3.4	5.2
Akina Euro Choice IV	Akina	2008	5.9	0.8	4.7	4.9
Blackrock Growth Markets I	Blackrock	2008	7.8	0.3	4.0	5.3
Schroder Adveq Asia II	Schroder Adveq	2010	5.8	0.1	8.1	7.8
Unigestion Secondary II	Unigestion	2010	7.0	0.6	1.0	2.1
Ardian Secondary V	AXA	2011	9.7	1.9	2.0	5.7
Blackrock Growth Markets II	Blackrock	2011	9.7	1.8	8.8	7.0
Unigestion Secondary III	Unigestion	2013	14.0	2.9	11.6	9.2
Schroder Adveq Opportunity III	Schroder Adveq	2013	8.8	3.1	6.3	5.6
Blackrock POF III	Blackrock	2015	9.7	2.9	7.1	5.5
Ardian Secondary VII	Ardian	2015	9.7	7.7	2.5	1.1
Akina Euro Choice VI	Akina	2016	8.8	6.4	2.0	3.3
Unigestion Secondary IV	Unigestion	2016	11.7	8.7	3.3	0.6
Schroder Adveq Asia IV	Schroder Adveq	2017	9.7	7.0	2.7	
<b>Total Private equity</b>			<b>202.9</b>	<b>52.9</b>	<b>77.5</b>	<b>76.0</b>

## Infrastructures

Programme	Prestataire	Début investissement	Engagement		Valeur au	
			Total	Ouvert	31.12.2017*	31.12.2016*
Highstar III	Highstar	2007	7.3	0.1	3.7	4.5
PartnersGroup Infrastructure	Partners Group	2010	5.9	0.7	4.0	4.3
Highstar IV	Highstar	2011	9.7	0.9	8.4	9.3
PartnersGroup Infrastructure	Partners Group	2016	9.4	8.0	1.6	0.0
Reichmuth Infrastruktur Schweiz	Bank Reichmuth	2016	10.0	3.1	6.8	2.2
<b>Total Infrastructures</b>			<b>42.3</b>	<b>12.7</b>	<b>24.5</b>	<b>20.3</b>

## Placements immobiliers à l'étranger

Programme	Prestataire	Début investissement	Engagement		Valeur au	
			Total	Ouvert	31.12.2017*	31.12.2016*
4IP European Property	4IP Management AG	2007	5.5	0.0	2.9	3.2
Partners Group Real Estate 2008	Partners Group	2008	6.9	0.6	2.9	3.8
Partners Group Real Estate 2011	Partners Group	2011	6.9	0.8	5.6	5.6
Partners Group Real Estate 2013	Partners Group	2013	8.2	3.4	4.7	2.7
Partners Group Real Estate Sec. 2017	Partners Group	2017	11.7	11.2	0.3	
<b>Total Placements immobiliers à l'étranger</b>			<b>39.2</b>	<b>16.0</b>	<b>16.4</b>	<b>15.3</b>

## Obligations alternatives

Programme	Prestataire	Début investissement	Engagement		Valeur au	
			Total	Ouvert	31.12.2017*	31.12.2016*
Partners Group Mezzanine 2005	Partners Group	2005	5.9	0.0	0.5	1.2
Partners Group Mezzanine 2008	Partners Group	2008	5.9	0.4	2.2	2.9
LGT Crown CDCO II	LGT	2014	9.7	1.2	8.0	8.6
Swiss SME Credit Fund I	Tavis Capital AG	2015	5.0	2.1	2.8	1.6
LGT Crown CDCO III	LGT	2016	9.7	6.1	3.8	2.8
Access Capital Private Debt Fund II	Access	2016	5.9	2.2	3.3	2.5
Partners Group Private Loans S.A.	Partners Group	2016	10.0	0.0	10.3	5.0
<b>Total Obligations alternatives</b>			<b>52.0</b>	<b>12.0</b>	<b>30.9</b>	<b>24.6</b>

## Stratégie de placement

In %	Stratégie 2017	Marge de fluctuation	Etat au 31.12.2017	Etat au 31.12.2016
Liquidités / divers	1,0%	+14.0/-1.0%	4,7%	3,7%
Obligations en CHF	16,5%	+/-10.0%	16,2%	15,8%
Obligations en monnaies étrangères (hedged)	4,0%	+/-2.5%	3,2%	4,3%
Obligations en monnaies étrangères	0,0%	+4.0%	0,9%	0,8%
Placements immobiliers en Suisse	33,0%	+/-7.0%	29,2%	30,5%
Actions suisses	10,0%	+/-2.5%	10,8%	10,4%
Actions étrangères	16,5%	+/-2.5%	17,3%	16,4%
Private equity	6,0%	+/-2.0%	4,3%	4,7%
Hedge funds	2,0%	+/-2.0%	1,9%	1,8%
Matières premières	0,0%	+/-2.0%	0,0%	0,0%
Insurance linked securities	4,0%	+/-1.0%	3,5%	4,1%
Infrastructures	3,0%	+/-2.0%	2,6%	2,5%
Placements immobiliers alternatifs à l'étranger	2,0%	+/-1.0%	1,7%	1,8%
Obligations alternatives	2,0%	+/-2.0%	1,8%	1,3%
Fortune mixte	0,0%	+2.0%	1,9%	1,9%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>		<b>100,0%</b>	100,0%





Les frais d'un montant de CHF 14,3 millions (2016: CHF 16,1 millions) inscrits au compte d'exploitation comprennent les frais directs (droits de garde, frais des gérants de fortune et de gestion des immeubles, droits de timbre, etc.) ainsi que les frais TER (total expense ratio) supplémentaires des fonds de placement choisis. Les frais TER ont pour l'essentiel été calculés conformément aux directives de la Commission de haute surveillance, sur la base des positions en fin d'année; il s'agit donc d'une approximation. Bien qu'elle ait réduit le ratio des frais d'une année à l'autre, la CP présente un niveau de frais relativement élevé en comparaison avec celui d'autres caisses de pension. La raison réside principalement dans la stratégie de placement, qui comprend une part importante d'immeubles et de placements alternatifs.

Aucuns frais TER n'ayant pu être calculés pour les investissements ci-dessous, ceux-ci sont considérés comme des placements collectifs dits non transparents en matière de frais.

#### Placements collectifs non transparents en matière de frais

En CHF			
Placement	Prestataire	ISIN n°	31.12.2017
FRM Commodity Stratégies	FRM	KYG579841829	496 533
FRM ARS I	FRM	KYG580005901	488 736
Aviva Real Estate Euop.Property FoF	Aviva	LU02062899395	1 407 025
Pinebridge PEP IV	Pinebridge	n.d.	1 118 520
Pinebridge Secondary II	Pinebridge	n.d.	1 603 673
Paul Capital Secondary IX	Paul Capital	n.d.	2 698 838
Highstar III	Highstar	n.d.	3 675 187
Highstar IV	Highstar	n.d.	8 366 643
JP Morgan Infrastructure	JP Morgan	n.d.	10 798 974
4IP Euop. Property FoF	4IP Mangement	n.d.	2 876 346
JP Morgan Europ. Properties	JP Morgan	n.d.	428 848
Ishares CDN S&P/TSX Global Gold	Blackrock	CA46428M1086	475 619
Partners Group Real Estate Secondary	Partners Group	n.d.	340 751
Unigestion Secondary IV	Unigestion	n.d.	3 275 819
Access Capital Private Debt Fund II	Access	n.d.	3 327 882
CS Global DH	Credit Suisse	LU1683288002	2 714 874
SchroderAdveq Asia IV	SchroderAdveq	n.d.	2 700 046
<b>Total</b>			<b>46 794 314</b>

La poursuite des placements collectifs non transparents en matière de frais est approuvée dans le cadre de l'adoption annuelle de la stratégie de placement.

#### Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur permet de compenser les pertes de cours sur l'actif immobilisé. Compte tenu de la stratégie de placement actuelle et du bas niveau des taux d'intérêt, la marge pour le degré de couverture (= montant de la réserve de fluctuation de valeur) a été fixée à 116%–124%. Le conseil de fondation estime que lorsque la marge supérieure est atteinte, il est possible de compenser deux mauvais exercices sans que la CP ne se retrouve en découvert.

## Etat de la réserve de fluctuation de valeur

En millions CHF	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 720.4	1 613.8
Valeur cible RFV pour degré de couverture de 124%	412.9	387.3
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan	279.4	217.7
Déficit de réserve	133.5	169.6

### Extension des limites maximales selon l'art. 50, al. 4, OPP 2

Avec une part de 15,8% au total de la fortune, les placements alternatifs dépassent la limite maximale de 15% prévue à l'art. 55 OPP 2. Largement diversifiés du fait de leur répartition sur sept catégories, ces investissements visent à améliorer le rapport risque/rendement de la fortune totale.

Les prescriptions de l'art. 50, al. 1 à 3, OPP 2 sont respectées, malgré l'extension des limites maximales.

### Rétrocessions

La CP a touché de la part de divers prestataires de fonds des rétrocessions à hauteur de CHF 167 261. Ce montant a été porté en déduction des frais de gestion.

### Dépositaire

Le Credit Suisse est le dépositaire principal (global custodian).

### Controlling

Le controlling est effectué par le Credit Suisse, service Global Investment Reporting (respect des marges et des objectifs en matière de qualité), et par le service Treasury de Schindler Management AG (évaluation des résultats). La commission des placements se réunit au moins quatre fois par année. Le conseil de fondation tient quant à lui au moins trois séances par année et est informé en détail des résultats. Il reçoit par ailleurs tous les mois un rapport sur la gestion ainsi que, une fois par an, le rapport de contrôle.

Les gérants de fortune présentent régulièrement leurs résultats au conseil de fondation et à la commission des placements.

### Instruments financiers dérivés

L'utilisation d'instruments financiers dérivés est régie par le règlement de placement et les conventions passées avec les gérants de fortune; elle respecte les dispositions de l'OPP 2. Les instruments dérivés sont autorisés à condition que la CP dispose des liquidités ou des placements de base correspondants et que les marges prescrites ne soient pas dépassées. Les ventes à découvert sont interdites. Au 31 décembre 2017, aucune opération de couverture n'est ouverte.

### Swaps d'intérêts

Dans le cadre du mandat passif de la Banque Cantonale de Zurich, la duration du fonds obligataire choisi est alignée, par le biais d'opérations de swaps d'intérêts, sur celle du benchmark dans le domaine des obligations en CHF. Au 31 décembre 2017, les positions en swaps suivantes sont ouvertes:

### Vue d'ensemble des swaps d'intérêts

Type de swap	Nominal	Echéance	Tx d'intérêt	Val. de maché	Contrepartie
Payer Swap	-8 000 000	08.01.2018	-0,6675%	26 412	ZKB
Receiver Swap	22 000 000	07.01.2021	-0,3700%	-20 144	ZKB
Receiver Swap	22 000 000	06.01.2022	-0,3200%	-68 251	ZKB
Payer Swap	-3 000 000	06.01.2023	0,9875%	-210 275	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	08.01.2024	2,8100%	-204 399	ZKB
Payer Swap	-2 000 000	08.01.2024	1,6375%	-243 069	ZKB
Payer Swap	-2 000 000	06.01.2025	1,6750%	-270 547	ZKB
Payer Swap	-2 000 000	06.01.2026	1,8325%	-318 381	ZKB
Payer Swap	-5 000 000	07.01.2026	0,1800%	-49 102	ZKB
Payer Swap	-3 000 000	12.01.2027	1,4850%	-401 875	ZKB
Payer Swap	-4 000 000	07.01.2030	2,9700%	-1 360 457	ZKB
Payer Swap	-2 500 000	07.01.2031	0,4300%	-14 526	ZKB
Payer Swap	-1 500 000	07.01.2032	1,2350%	-178 229	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	06.01.2033	1,4300%	-150 631	ZKB
Payer Swap	-3 000 000	08.01.2035	0,8325%	-161 665	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	06.01.2037	0,6650%	-13 173	ZKB
Payer Swap	-2 000 000	06.01.2038	0,9075%	-123 479	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	17.04.2040	0,4575%	41 868	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	07.01.2042	0,2300%	100 353	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	05.01.2046	0,0750%	165 161	ZKB
Payer Swap	-1 000 000	07.01.2047	0,6875%	2 502	ZKB
	<b>-1 000 000</b>			<b>-3 451 907</b>	

### Securities lending

Le prêt de titres est autorisé jusqu'à concurrence de CHF 150 millions. Le Credit Suisse dépose, en guise de sécurité, des actions/obligations d'une valeur égale à 105% des titres prêtés dans un dépôt de la CP.

- Titres prêtés au 31.12.2017: contre-valeur CHF 17 millions
- Partenaire contractuel: Credit Suisse
- Système: collatéral

### Placements chez l'employeur

Aucun placement n'est effectué dans les sociétés des employeurs. Les gérants de fortune externes sont habilités à acheter et à vendre les actions/bons de participation et obligations de Schindler Holding AG. Au 31 décembre 2017, la CP ne détient aucun titre de ce type en portefeuille.

La CP dispose auprès de Schindler Holding AG d'un compte courant utilisé pour l'encaissement des cotisations. Au 31 décembre 2017, l'avoir à l'égard des entreprises affiliées s'élève à CHF 8,4 millions (solde du compte Schindler Holding AG et cotisations pour le mois de décembre 2017). Au 31 décembre 2017, le taux d'intérêt servi sur le compte auprès de Schindler Holding AG est de 0,00% p. a. Les cotisations encore dues ont été réglées en janvier 2018.

Cette position comprend en outre, en relation avec les mesures destinées à atténuer les effets de la réduction du taux de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la promesse de paiement du Fonds Alfred Schindler à hauteur de CHF 10 millions.

#### **Pension fund governance**

La CP s'est soumise à la Charte de l'ASIP (Association suisse des Institutions de prévoyance). Les membres du conseil de fondation ainsi que le gérant de la CP doivent confirmer chaque année par écrit qu'ils ont respecté les dispositions de ladite charte ainsi que celles du code de conduite de l'entreprise Schindler.

#### **Exercice des droits de vote des actionnaires**

Pour satisfaire à son obligation d'exercer les droits de vote liés aux actions détenues dans des sociétés anonymes conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse (ORab), le conseil de fondation a adopté un règlement correspondant. La CP exerce ses droits de vote pour les titres détenus directement dans des sociétés anonymes en Suisse cotées en bourse. Le conseil de fondation a choisi CGAS (Corporate Governance Agency Switzerland) comme conseiller en droit de vote. La CP publie ses décisions de vote sur sa page d'accueil Internet.

#### **Mandats auprès d'entreprises tierces**

Les titulaires de mandats de la CP ci-dessous ont assumé en 2017 les mandats externes suivants:

- Heinz Risi, membre du conseil de fondation de CS Fondation de placement
- Mario Passerini, membre du conseil de fondation de HIG Fondation de placement

### **VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation**

#### **Contributions de tiers**

Ce poste comprend des contributions d'un montant de CHF 2,8 millions payées par des entreprises pour les mises à la retraite intervenues dans le cadre du plan social au cours de l'exercice sous revue ainsi qu'une contribution de CHF 12,0 millions du Fonds Alfred Schindler. Un montant de CHF 2,0 millions a été utilisé pour financer la dernière tranche des mesures destinées à compenser la diminution du taux de conversion de 6,25% à 6,00%. Par ailleurs, le Fonds Alfred Schindler participe à hauteur de CHF 10 millions aux coûts occasionnés par le versement unique au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à atténuer les effets de la réduction du taux de conversion de 6,0% à 5,2%. Le paiement correspondant sera effectué en 2018.

## Frais d'administration

En CHF	2017	2016
<b>Frais d'administration</b>		
Salaires	838 453	827 981
Loyers	26 244	26 244
Informatique	114 005	68 466
Imprimés, perfectionnement, etc.	66 331	101 359
Autorité de surveillance	11 840	11 612
Expert en caisses de pension	33 899	39 852
Organe de révision	37 181	35 432
Recettes d'honoraires de gestion	-173 829	-177 851
<b>Total frais d'administration</b>	<b>954 124</b>	<b>933 095</b>
Nombre d'assurés	6 970	6 926
Frais administratifs par assuré	137	135

## Réserve de cotisations de l'employeur

La réserve de cotisations de l'employeur de CHF 22,0 millions constituée en 2005 par Schindler Aufzüge AG n'est pas rémunérée par la CP.

## Provisions techniques

En CHF	31.12.2017	31.12.2016
Réserve pour cas de prévoyance en suspens	8 980 000	4 799 000
Réserve pour retraites anticipées	0	10 670 972
Réserve pour fonds de fluctuation de risque	10 000 000	16 000 000
Réserve pour pertes liées aux rentiers	30 000	7 000 000
Réserve pour diminution du taux d'intérêt technique	45 000 000	0
Réserve pour mesures destinées à compenser la diminution du taux de conversion	88 379 000	54 000 000
	<b>152 389 000</b>	<b>92 469 972</b>

## Réserve pour cas de prévoyance en suspens

Cette réserve comprend les avoirs de vieillesse, c'est-à-dire les capitaux de prévoyance potentiels pour les cas de prévoyance non encore réglés.

## Réserve pour retraites anticipées

En 2017, 41 assurés ont pris une retraite anticipée. Il en est résulté une charge de CHF 0,8 million environ (différence par rapport au taux de réduction actuariel), qui a été portée au débit du compte de réserve dédié. Comme les retraites anticipées ne sont plus subventionnées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette réserve a été dissoute au 31 décembre 2017.

## Réserve pour fonds de fluctuation de risque

Selon l'analyse de risque de l'expert en caisses de pension, il y a une probabilité de 90% pour que la somme sous le risque attendue soit inférieure à CHF 14,9 millions.

Après déduction des cotisations de risque réglementaires de CHF 4,9 millions environ, il en résulte selon les bases techniques un besoin en provisions de CHF 10,0 millions.

#### **Réserve pour pertes liées aux rentiers**

Les taux de conversion trop élevés par rapport aux bases techniques exigent une réserve de CHF 30 000.

#### **Réserve pour diminution du taux d'intérêt technique**

Au 31 décembre 2016, le taux d'intérêt technique a été ramené de 3,0% à 2,5%. Etant donné le bas niveau persistant des intérêts, le conseil de fondation a décidé, via le règlement relatif à la constitution de provisions, de constituer jusqu'à fin 2019 une réserve variable en prévision d'une éventuelle nouvelle réduction du taux d'intérêt technique. Comme valeur cible de cette réserve, le conseil de fondation a défini un taux technique selon la formule suivante: rendement des obligations de la Confédération à 10 ans majoré d'un supplément structurel de 1,5%. Autrement dit, la réserve est à nouveau réduite en cas de hausse généralisée du niveau des intérêts. Au 31 décembre 2017, la réserve pour diminution du taux d'intérêt technique s'élève à CHF 45 millions.

#### **Réserve pour mesures destinées à compenser la diminution du taux de conversion**

Cette réserve sert à financer les coûts occasionnés par le versement unique au 1<sup>er</sup> janvier 2018 destiné à atténuer les effets de la réduction du taux de conversion de 6,0% à 5,2% appliqué à 65 ans.

### **VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance**

Les comptes annuels jusqu'à l'exercice 2016 y compris ont été intégralement approuvés.

### **IX Autres informations relatives à la situation financière**

A des fins de couverture des opérations à terme sur devises, les titres sont mis en gage en partie, mais jusqu'à CHF 15 millions au maximum, auprès du Credit Suisse.

### **X Evénements survenus après la clôture du bilan**

Aucun

# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11  
Téléfax +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de  
**Schindler Pensionskasse, Ebikon**

Berne, le 17 avril 2018

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Schindler Pensionskasse, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

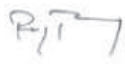
Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Patrik Schaller  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Raymond Frey  
Expert-réviseur agréé

### Annexe

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



**Adresse de contact:**

Caisse de pension Schindler  
6030 Ebikon  
Téléphone +41 41 445 30 11  
Fax +41 41 445 30 22  
[www.schindler-pk.ch](http://www.schindler-pk.ch)